

## Avocat, substitut, président de cour d'assises

**Une carrière bien remplie.** Louvaniste de naissance, Jean-Francis Jonckheere (son vrai nom pour l'état civil), diplômé en droit de l'UCL, a été avocat au barreau de Charleroi puis substitut du procureur du Roi, à Charleroi toujours. À ce titre, il fut mêlé de près à l'enquête sur les tueries du Brabant. Entré à la cour d'appel de Mons, en 1990, il siégea une dizaine d'années en correctionnelle avant de présider la cour d'assises du Hainaut pendant les années 2000. Le conseiller restera dans les annales judiciaires comme le premier président de cour d'assises à avoir fait motiver les décisions d'un jury, avant même le vote de la "loi Taxquet".

- En sous-effectif, la cour d'appel du Hainaut demande à un juge à la retraite de reprendre du service.
- C'est légal. Mais est-ce normal ?
- MM. Morandini et Jonckheere nous livrent leurs impressions.

# Un procès d'assises est confié à un président pensionné depuis cinq ans

**C**e jeudi commence, devant la cour d'assises du Hainaut, le procès de cinq hommes et d'une femme accusés d'une tentative de vol et d'un vol avec violence, avec circonstance aggravante de meurtre, à Roisin, dans la nuit du 20 au 21 octobre 2016.

### Un "revenant" présidera la session

Ce procès sera présidé par Jean-François Jonckheere. Un "revenant". L'ancien président de chambre était parti à la retraite il y a cinq ans et a, depuis, profité de la vie, notamment en voyageant beaucoup.

À 67 ans, il a répondu positivement à la demande du Premier président de la cour d'appel du Hainaut, Philippe Morandini (voir ci-contre), qui dirige une cour d'appel en sous-effectifs.

La loi permet à un chef de corps d'appeler un magistrat pensionné à la rescousse lorsque les "nécessités du service" l'exigent. Les recours à cette possibilité sont toutefois exceptionnels.

Pour présider à nouveau des sessions d'assises (en janvier, M. Jonckheere sera à nouveau "de piquet"), le conseiller hennuyer a dû passer le cap du Conseil supérieur de la justice (CSJ) et il a prêté serment en septembre. Il a également été "enrôlé" comme juge suppléant pour, le cas échéant, diriger des procès correctionnels. Tout cela pour une indemnité de principe.

M. Jonckheere a accepté cette mission "parce que je suis attaché à l'institution de la cour d'assises qui réconcilie la population avec la fonction de justice et que je me sentais responsable d'assurer son bon fonctionnement. Autrement dit, je me voyais mal fuir le navire."

### Un juge toujours aussi engagé

Longtemps, Jean-François Jonckheere a combattu le gouvernement et le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) dans leur volonté de "démanteler la justice". "En affaiblissant les ressources matérielles et humaines de la justice, nos dirigeants mettent en danger la démocratie. En attisant les rivalités entre juridictions et entre ressorts, ils poursuivent un projet politique dangereux. Cela, je l'ai clamé et je le maintiens."

Mais Jean-François Jonckheere veut donner un caractère positif à son "retour aux affaires". "Ce n'est pas le moment de mettre de l'huile sur le feu, même s'il n'est pas normal que M. Geens considère que remplir les cadres, pourtant fixés par la loi, à 80 % et non à 100 % est suffisant. Je veux servir la cour d'assises en laquelle j'ai toujours cru, même quand Koen Geens a tenté de la contourner par une loi qui a été démolie, comme on devait s'y attendre, par la Cour constitutionnelle."

Le fait est que, pour relancer des cours d'assises qu'on croyait enterrées, il a fallu trouver du personnel. Or pas mal de magistrats avaient été affectés à

À 67 ans, Jean-François Jonckheere revient par sens du devoir.

d'autres tâches. C'est aussi une des raisons de l'appel lancé par Philippe Morandini à l'homme aux 115 sessions.

#### Physiquement exigeant

Comment M. Jonckheere aborde-t-il son travail de juge suppléant, qu'il pourra exercer en théorie jusqu'à 70 ans avec possibilité d'exercer un mandat supplémentaire de trois ans? *"J'ai de l'appréhension. J'ai le sentiment d'être un élève de première année. J'ai conscience d'avoir pris de la distance avec ma pratique professionnelle mais peut-être cette distance va-t-elle m'aider. J'avoue toutefois que préparer la cour d'assises qui commence ce jeudi a été physiquement très exigeant. Il est vrai que le procès est d'envergure avec ses six accusés."*

Le président Jonckheere est en tout cas prêt à attendre que de nouveaux conseillers se forment à la pratique, ce qui devrait prendre encore quelques mois. Son dynamisme et sa volonté sont manifestement intacts.

## À toutes les sauces

### Les juges suppléants de plus en plus sollicités

**Renforts ponctuels.** Il faut savoir que la Belgique compte presque autant de juges non professionnels (1532) que de magistrats professionnels (1557). Au rayon des premiers, on retrouve les juges suppléants. Qui sont-ils? Des avocats, des professeurs d'université ou des magistrats appelés, de façon ponctuelle, à remplacer des juges malades ou empêchés dans de nombreuses juridictions. Cela,

c'est le Code judiciaire qui le dit. Mais la théorie a fait place ces derniers temps à une pratique nettement plus tendancieuse.

**Problèmes structurels.** Avocats.be s'est cru obligé de rappeler que les juges suppléants ne sont théoriquement là que pour remplacer des magistrats concernés par une maladie ou des problèmes familiaux *"et pas pour permettre à la justice de réaliser des économies"*. Ils *"ne sont pas censés résoudre les problèmes structurels de la justice"*, a renchéri Antoon Boyen, président du Collège des cours et tribunaux. *Mais certains tribunaux font appel systématiquement aux juges suppléants pour éviter la fermeture de chambres"*.

**Candidatures de plus en plus rares.** Comme l'indiquait *De Tijd* cet été, *"à force d'être appelés pour compenser les réductions budgétaires, les candidats comme juge suppléant se font rares"*. D'après le cabinet de la Justice, ces derniers mois, aucun candidat ne s'est proposé pour 124 des 170 postes vacants. Si l'État "consomme" pas mal de juges suppléants, c'est parce qu'ils coûtent beaucoup moins cher que les magistrats "professionnels". En 2017, la justice a dépensé près de 299 millions d'euros en frais de personnel pour ces derniers... contre 1,8 million d'euros pour les juges suppléants. Seuls ceux qui doivent remplacer un juge professionnel à temps plein reçoivent un salaire équivalent à un mi-temps.

J.-C.M.

# Le président Morandini se dit “désabusé”

Si le premier président de la cour d'appel du Hainaut, Philippe Morandini, a demandé à Jean-François Jonckheere de rempiler, c'est parce qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la juridiction ne comptera plus que 22 conseillers alors que le cadre en prévoit 30. *“On nous dit que des places vacantes ont été publiées mais il faut jusqu'à dix mois pour qu'elles soient pourvues”*, nous a confié, mercredi, le haut magistrat qui se dit *“désabusé”*.

**“On nous citait en exemple”**

*“Ce que je ne comprends pas, scande-t-il, c'est pourquoi on affaiblit une cour d'appel qu'on citait en exemple jusque dans les rangs des avocats néerlandophones. Les affaires étaient traitées dans les trois mois, quelles que soient les matières concernées, nous étions réputés pour notre efficacité. Mais comment voulez-vous tenir le rythme avec un tiers d'effectifs en moins que ce que prévoit la loi ?”*

**“Des mois que je tire la sonnette d'alarme”**

Philippe Morandini a vu venir les difficultés voici plusieurs mois. *“Comme chef de corps, j'ai alerté toutes les autorités compétentes mais pas moyen de me faire entendre. Nous avons dû fermer des chambres civiles et fiscales, puis c'est la section pénale de la cour qui a trinqué. Après que j'ai dû présider moi-même une cour d'assises, au mois de juin, je me suis résolu à user de la*

*possibilité offerte par la loi de rappeler des magistrats retraités pour assurer des sessions car je voyais la pénurie nous tomber dessus pour le dernier trimestre de 2018 et pour l'année 2019.”*

**Philippe Morandini ne comprend pas qu'on affaiblisse une juridiction citée en exemple.**

Le premier président a donc demandé à Jean-François Jonckheere de voler au secours de la cour. *“Il ne faut pas oublier qu'un procès d'assises concerne un accusé, souvent détenu, des victimes et leurs familles. Il faut pouvoir tenir les débats dans des délais raisonnables et s'assurer qu'ils soient menés par des magistrats compétents. L'affaire que M. Jonckheere doit traiter ce mois-ci est d'envergure et il fallait un homme d'expérience et de poigne. J'ai été heureux qu'il accepte la mission, c'est la preuve qu'il a une haute idée de l'intérêt général. Certains ont prétendu qu'il revenait aux affaires par esprit de gloriole. C'est faux. M. Jonckheere n'avait pas besoin de cela pour soigner son aura.”*

M. Morandini a bien conscience qu'une solution comme celle-là est bancale. *“Ce qu'il faut à la justice, ce sont des effectifs en suffisance pour remplir ses missions. Le politique porte une lourde responsabilité depuis plus de 20 ans et quand je parle du politique, je ne me limite pas aux exécutifs successifs. J'en appelle aussi aux parlementaires car ce sont eux qui votent les lois.”*

**J.-C.M.**